VALMONT
Clinique privée de réadaptation

Conditions d'admission

Nom, Prénom :
Chambre/Lit N° :
Division :

SÉJOUR

Respect des directives

Je m'engage à respecter les directives thérapeutiques, les consignes de sécurité ainsi que les règles de vie en communauté durant mon séjour. Tout comportement irrespectueux, toute menace, violence verbale ou physique envers les patients, les visiteurs ou les collaborateurs de la Clinique Valmont ne sera pas toléré. En cas de non-respect de ces dispositions, la Clinique Valmont décline toute responsabilité et se réserve le droit de prendre les mesures appropriées pouvant aller jusqu'à l'interruption du séjour.

Données personnelles

Dans le respect de la loi sur la confidentialité des données, la clinique peut demander ou transmettre des informations me concernant à des professionnels de la santé et de l'administration nécessaires au bon traitement de mon séjour. Ces données seront utilisées pour la facturation du séjour et des différents frais médicaux ainsi que pour le suivi médical.

Examen et transport supplémentaires

Tout examen et transport, hors cadre de votre séjour en réadaptation et demandé par un médecin autre que ceux de Valmont, seront à vos frais. Vous pourrez transmettre la facture auprès de votre assurance afin d'obtenir un éventuel remboursement.

Départ et retour à domicile

Le retour à domicile est organisé par l'infirmière de liaison.
Le jour de mon départ, je dois libérer ma chambre pour **10h00** et ensuite me diriger vers la réception afin de procéder aux formalités de départ.
Le retour à domicile est offert pour les patients assurés en privé, jusqu'à 100km.

Changement de chambre par confort

Tout changement de chambre de même catégorie pour convenance personnelle engendrera un coût de **CHF 300.-.**

Colloque et visite pluridisciplinaire

Sont organisés comme suit :
- Cas neurologique : tous les mardis
- Cas musculo-squelettique : tous les mercredis

Clinique Valmont • Route de Valmont • CH 1823 Glion-sur-Montreux
+41 21 962 35 35 • rcpvalmont@cliniquevalmont.ch • www.cliniquevalmont.ch

VALMONT
Clinique privée de réadaptation

Autorisation de sortie



Toutes les sorties sont validées par le médecin selon l'état clinique du patient.

Permission de sortie :

Une permission est une sortie pour convenance personnelle qui ne fait pas partie du projet de soins. Elle peut être autorisée par le médecin pour une durée maximale de 24 heures. Le transport est à la charge du patient, qui doit s'organiser avec son entourage ou assumer lui-même les frais de déplacement.

Congé thérapeutique :

Le congé thérapeutique est uniquement valable pour les séjours de neuroréadaptation. C'est un acte non systématique dont l'indication est posée par le médecin référent, en cohérence avec le projet thérapeutique du patient. Il vise à favoriser l'autonomie, à confronter le patient et ses proches aux conditions de vie à l'extérieur et à préparer le retour à domicile. Ses modalités, sa durée et les conditions de transport sont définies selon l'évaluation médicale et les objectifs de réadaptation.

Intervention de tierces personnes



Les membres de la famille, les proches, les représentants ou les personnes accompagnantes peuvent soutenir le patient dans le respect du cadre établi par la Clinique.

Ils ne sont toutefois pas autorisés à intervenir dans l'organisation, la modification ou la gestion clinique du programme de réadaptation.

Toute demande, préoccupation ou proposition concernant le traitement ou le programme doit être adressée aux membres habilités de l'équipe médicale ou de réadaptation, afin de garantir une communication claire, la continuité des soins et la coordination de la prise en charge.

Projet thérapeutique, planification et temps de thérapies



Le projet thérapeutique est un plan personnalisé et global, élaboré par l'équipe pluridisciplinaire afin de répondre aux besoins spécifiques du patient et de favoriser son autonomie.

La planification des thérapies est définie en concertation pluridisciplinaire et ne peut pas être modifiée pour convenance personnelle durant le séjour.

Les thérapies sont prioritaires sur les visites et ont lieu du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h30.

Sur une période de 7 jours, le temps obligatoire de thérapies est de 450 minutes pour un séjour orthopédique et de 540 minutes pour un séjour neurologique.

Repas



Deux menus par jour sont inclus dans le forfait pris en charge par mon assurance.
Un supplément s'appliquera sur les commandes à la carte du Restaurant (CHF 10.- pour l'entrée, CHF 20.- pour le plat et CHF 8.- pour le dessert).

Clinique Valmont • Route de Valmont • CH 1823 Glion-sur-Montreux
+41 21 962 35 35 • rcpvalmont@cliniquevalmont.ch • www.cliniquevalmont.ch

VALMONT
Clinique privée de réadaptation

Fumée

La clinique est un établissement non-fumeur (balcons inclus). En cas d'infraction au règlement, une amende de CHF 300.- pourra m'être facturée. Il est autorisé de fumer au niveau des bancs situés à l'entrée de la clinique au 3ème étage, sur la terrasse du restaurant ainsi que près des bancs dans le jardin.

Alcool

La consommation de boissons alcoolisées est autorisée du lundi au vendredi, à raison de 1 dl au repas de midi et de 3 dl au repas du soir. Durant le week-end, aucune limite quantitative n'est fixée.

Cette autorisation reste soumise à l'absence de contre-indication médicale ou de restriction individuelle prescrite par le médecin.

Piscine

La piscine est accessible en libre accès :
- du lundi au vendredi de 15h30 à 16h45
- le samedi de 14h00 à 17h00 et
- le dimanche de 9h15 à 12h15.

Son utilisation doit rester compatible avec le programme thérapeutique du patient ainsi qu'avec les éventuelles restrictions médicales ou thérapeutiques.

Objets de valeurs

Mes objets de valeur (bijoux, argent liquide, etc.) doivent être déposés dans le coffre-fort situé dans ma chambre ou à la Réception. Je décharge ainsi la Clinique Valmont de toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets de valeur qui n'auraient pas été déposés dans ce coffre.

Animaux

L'accès aux animaux est limité. Ils sont autorisés uniquement au niveau des bancs situés à l'entrée de la clinique au 3e étage, sur la terrasse du restaurant ainsi qu'à proximité des bancs du jardin.

Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de nourrir les animaux, les oiseaux et autres volatiles au sein de la clinique et dans ses espaces extérieurs.

PRISE EN CHARGE PAR L'ASSURANCE ET PART EXTRA-CANTONALE

En cas de réserve ou de refus de prise en charge de mon assurance, je m'engage à payer sans délai le montant correspondant aux frais de mon hospitalisation à la clinique. Par ailleurs, je m'engage à verser à la clinique tout montant reçu de mon assurance par erreur des frais de traitement.

Je certifie l'exactitude des données de ma couverture d'assurance maladie.

VALMONT
Clinique privée de réadaptation

J'ai également été informé(e) que si mon canton de résidence n'est pas le canton de Vaud, la part extra-cantonale sera à ma charge. Nous vous conseillons de prendre contact avec votre assurance afin de savoir si ces frais sont couverts.

Nous vous transmettons ci-dessous les tarifs indicatifs* de la part extra-cantonale suivant votre canton de résidence :

Canton	Différence à charge patient ou éventuelle LCA / par nuit
Neuchâtel	101.-
Fribourg	16.-
Genève	3.-
Valais	109.-

**Ces tarifs ne sont qu'une indication approximative. Ils peuvent évoluer en fonction de votre assurance maladie.*

DÉPART ANTICIPÉ À LA DEMANDE DU PATIENT



J'ai bien pris note qu'en cas de rupture prématurée du séjour pour des raisons **non médicales**, la Clinique Valmont est en droit de facturer au patient un forfait compensatoire de CHF 2'000.00, correspondant à la perte engendrée par l'organisation du séjour.

AUTORISATION DE VISITES ET D'APPELS



Je m'engage à communiquer à la clinique ma volonté concernant les visiteurs extérieurs et les appels externes :

- ☐ J'autorise la venue, à la clinique, de toutes les visites me concernant et j'accepte que la clinique communique mon numéro de téléphone en chambre à toute personne qui en fera la demande.
- ☐ Je souhaite que la clinique refuse toutes entrées de visiteurs me concernant et qu'elle ne divulgue pas le numéro de téléphone de ma chambre.
- ☐ Je communique à la clinique le nom des personnes dont j'autorise la venue et la divulgation de mon numéro de téléphone en chambre.

  Noms des personnes autorisées à me rendre visite et à prendre contact avec moi :

  ……

  ……

  ……

VALMONT
Clinique privée de réadaptation

AUTORISATION MAILING



☐ J'autorise Swiss Medical Network à m'envoyer des informations et newsletter par email.

SIGNATURE

☐Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement interne et en accepte le contenu.

Nom, Prénom :

Lieu et date :

Lu et approuvé

Signature du patient ou de son représentant légal : ……

Visa réception: .....

Clinique Valmont • Route de Valmont • CH 1823 Glion-sur-Montreux
+41 21 962 35 35 • rcpvalmont@cliniquevalmont.ch • www.cliniquevalmont.ch